

Mairie de Vallière
Compte rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2016

L'an deux mille seize le vingt du mois de mai à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participant à la séance : Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Jacques TOURNIER, Valérie CHAMPEYTINAUD, Gilles ANCEL, Sébastien DUMAÎTRE, Thierry FAZILLE, Gérard COUBRET, Chantal JOUBERT, Dominique BOULENGUEZ, Cédric COUEGNAS, Guillaume BERGERON, Laurence BOULANGER, Laurent CHASTRUSSE ;

Absents excusés : Vincent ASSELINEAU

Monsieur Guillaume BERGERON a été élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Délibération N°1 : Décision modificative – Budget principal

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à une erreur du report de l'excédent final de fonctionnement, il y aurait lieu de revoir l'affectation de résultat pour le budget de la commune. Ainsi,

R002 : + 2438.71

022 : -2438.71

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°2 : Décision modificative reste à réaliser Budget assainissement

Le Maire expose au Conseil Municipal que les restes à réaliser pour le budget assainissement ont été repris sans les centimes or il y a lieu de les reprendre sans arrondir.

Il y a lieu d'équilibrer le budget par la modification à la section d'investissement suivante :

Compte	Somme à inscrire
13111	+0.64 €
6061	-0.64 €

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°3 : Proposition d'achat de parcelle au lotissement de la Farge

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'un constructeur de maison individuelle qui souhaite acheter une partie de la parcelle section AC N° 194 pour une superficie de 840 m². Il propose un prix d'achat fixé à 2.83€ le m².

Pour mémoire, le tarif des parcelles au lotissement a été fixé par délibération du 04/11/1981 à 7.62€ le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De rejeter la proposition de l'artisan et de charger le Maire de recontacter l'entreprise.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°4 : Achat d'une épareuse

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la mise en concurrence qui a été faite et aux différentes réunions de la commission des travaux concernant l'achat d'une épareuse, c'est l'entreprise NOREMAT qui a été choisie pour un montant de 31 000 € HT soit 37 200 € TTC avec une reprise de l'ancien matériel de 9 000 € (montant total net de taxes).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide la proposition de la commission et autorise Madame le Maire :

- A accepter le devis concernant l'acquisition de l'épareuse ;
- A signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°5 : Achat du matériel et installation d'une école numérique

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux différentes réunions de la commission des écoles et à la mise en concurrence qui a été organisée, il est proposé de retenir :

- Pour le matériel informatique : SARL FRANCE ELECTROMODEL'S : 12 208.09 € HT soit 14 649.70 € TTC ;
- Pour l'installation électrique : AUBUSSON ELECTRICITE pour un montant de 1 289.25 € HT soit 1 547.10 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide la proposition de la commission des Ecoles et autorise Madame le Maire :

- A signer les devis correspondants ;
- A signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N° 6 : Travaux sur un aqueduc d'eaux pluviales

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes de l'aqueduc communal d'évacuation d'eaux pluviales au village de Hussard qui passe sous une maison privée et dont l'étanchéité est à revoir.

La commission des travaux s'est rendue à plusieurs reprises sur le terrain. L'assureur de la commune a été saisi par l'assurance du propriétaire de la maison et la mairie est mise en demeure de faire cesser le trouble.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Madame le Maire

- A mandater une expertise afin de déterminer les responsabilités de la commune ;
- A signer toutes les pièces référentes à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°7 : Renouvellement du bail commercial du salon de coiffure

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail du salon de coiffure arrive à échéance le 30 juin, il a été décidé de le reconduire pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide et autorise Madame le Maire :

- A signer le bail dans les mêmes conditions.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 14 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°8 : Décision modificative – Budget principal

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une erreur de saisie du budget, il y a lieu d'équilibrer le chapitre 041 par les modifications suivantes :

- dépenses d'investissement : compte 2113 chapitre 041 : + 0.32 €
- recettes d'investissement compte 2128 chapitre 041 : + 0.32 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité cette décision modificative.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Nombre de voix pour : 14 Nombre d'abstention : 0 Nombre de voix contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.